

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE
CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
AIDES AUX
COLLECTIVITES

**OBJET : DSU –
RAPPORT
ANNUEL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 02 JUIN 2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 02 JUIN 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **18 JUIN 2025**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-153
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 10 juin 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick
MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER,
Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard
GRIMAUD, Nicole CATHALA – LEGUEVAQUES,
Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-
François VERONIN-MASSET, Préscillia GRANIER,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,
Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Régine SURRE donne pouvoir à Brigitte BATIGNE,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à François
DEMANGEOT,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel
RATABOUIL,
IMEDJADJ Nadia donne pouvoir à Nicole CATHALA –
LEGUEVAQUES
SERRES Béranger donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le **18 JUIN 2025**

ID : 011-211100763-20250610-DB2025153-DE



Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal :

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991, est une composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes. Elle a pour objet de contribuer à

l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Cette réforme concentre la DSU sur les communes confrontées aux charges socio-économiques les plus lourdes. Les critères qui définissent l'éligibilité des communes à la DSU ne sont pas modifiés mais la formule qui répartit les crédits entre les communes est complétée par deux coefficients relatifs à l'importance des populations en zone urbaine sensible (ZUS) et en zone franche urbaine (ZFU).

Pour l'année 2024, la DSU allouée à Castelnaudary s'est élevée à 623 724 €.

Les principales dépenses de la Ville en 2024 liées à l'effort de solidarité urbaine sont :

En investissement, on retiendra notamment :

- l'aménagement des espaces publics de Castelnaudary = 270 039 €
- les travaux et équipements divers dans les quartiers = 1 979 355 €

En fonctionnement, on retiendra notamment :

- le fonctionnement des principaux équipements jeunesse implantés dans les quartiers = 268 132 €
- la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale = 230 000 €
- les subventions aux organismes locaux d'insertion = 19 100 €

Les dépenses citées ici et liées à l'aménagement, à l'animation sociale des équipements de quartiers et aux aides diverses allouées aux personnes en difficulté sociale ne sont pas exhaustives et s'élèvent à 2 766 626 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 19 janvier 2005,

Vu la Commission des Finances en date du 05 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE ce rapport annuel relatif à l'emploi de la dotation de solidarité urbaine.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur François DEMANGEOT et Monsieur Bruno PERLES sont sortis de la salle.

Une fois le vote effectué, les élus qui étaient sortis ont réintégré la salle.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le	18 JUIN 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	16 JUIN 2025
Par publication le :	18 JUIN 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Castelnaudary, le 10 juin 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

